



le tuteur a til tous les droits

Par **Natoo**, le **29/02/2020** à **01:38**

Bonjour

Mon frère est tuteur, depuis peu, à sa demande, de notre mère qui est placée en maison de retraite depuis 5 ans. Notre frère réclame tous les mois de l'argent pour rembourser la dette de notre mère, cette somme est de 15.000 euros, elle n'arrive plus à payer la maison de retraite, ayant une petite retraite.

Avant, elle était sous curatelle renforcée et c'était un organisme qui gérait ses comptes, personne ne nous avait prévenu, pourtant maman est propriétaire de sa maison depuis la mort de notre père.

Je voudrais savoir si mon frère a le droit de nous réclamer ces sommes d'argent tous les mois ?

En même temps, vu qu'il y a une maison, si cela ne serait pas plus judicieux de mettre en vente la maison et de rembourser la dette de maman avec.

Pouvez-vous m'éclairer sur ces points ?

Merci.

Par **janus2fr**, le **29/02/2020** à **09:26**

Bonjour,

Votre mère est-elle seule propriétaire de la maison ? J'en doute...

Par **Natoo**, le **29/02/2020** à **13:34**

Bonjour

Je pense que la maison de notre mère est divisée en deux c'est à dire la moitié à notre mère et l'autre moitié en indivision en 7 vu qu'on est 7 frères et sœurs

Cdlt